



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_042-DE

**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**2020-02-042 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 14 février 2020**

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# RESSOURCES HUMAINES AFFECTATION D'AGENTS COMMUNAUTAIRES SUR LE BUDGET ANNEXE "PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES"

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_042-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Considérant la nature des fonctions exercées par deux agents de la Cali qui interviennent à la pépinière d'entreprises qui est dotée d'un budget annexe,

Il convient de procéder à l'affectation de ces agents sur le budget annexe pépinière d'entreprises ainsi qu'il suit :

- un agent responsable de la pépinière, pour une quotité de 100 % au budget annexe pépinière d'entreprises,
- un agent chargé d'accueil, pour une quotité de 100 % au budget annexe pépinière d'entreprises.

En conséquence les charges salariales seront réparties ainsi qu'il précède entre le budget principal de la Cali et le budget annexe pépinière d'entreprises.

Imputations budgétaires :

- la Cali : recette sur le chapitre 70 compte 70841
- Pépinière d'entreprises : dépense sur le compte 6215

Il convient de procéder à ces affectations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter le principe et la mise en œuvre de ces affectations budgétaires avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_043B-DE

**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**2020-02-043 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 14 février 2020**

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**  
**AVENANT À LA CONVENTION DE CONSTITUTION DU SERVICE COMMUN**  
**DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 - 2/2  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_043B-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération n° 2016-12-193 du 13 décembre 2016 portant création d'un service commun Direction des systèmes d'information entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS à compter du 31 décembre 2016,

Vu la délibération du 3 avril 2018 approuvant l'avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun Direction des systèmes d'information intégrant le CIAS,

Vu la délibération du 1er juillet 2019 créant un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint technique afin de répondre à l'accroissement temporaire d'activité du service commun de la Direction des Services d'Information avec effet du 1er juillet 2019,

Vu l'avis du Comité technique de la Ville de Libourne et de son CCAS en date du 7 février 2020,

Vu l'avis du Comité technique de La Cali et de son CIAS en date du 10 février 2020,

Considérant le souhait de pérenniser l'emploi non permanent à temps complet de technicien support créé par délibération de La Cali du 1er juillet 2019 afin de répondre dans un premier temps à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant le souhait de faire évoluer l'organigramme la D.S.I,

Considérant que ces évolutions de la D.S.I doivent être intégrées dans la convention du service commun via un avenant,

Considérant l'avenant n° 2 à la convention constitutive du service commun de la D.S.I annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de supprimer un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technicien.
- d'approuver le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun Direction des Systèmes d'Information,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **3 mars 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_044-DE

**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**2020-02-044 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 14 février 2020**

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# RESSOURCES HUMAINES RECOURS AU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 - 2/2  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_044-DE

Sur proposition de Mme Chantal GANTCH, Vice-présidente, en charge des Ressources Humaines,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 portant application du Contrat Unique d'Insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et aux fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2018 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences, aux contrats initiative emploi et aux emplois d'avenir,

Vu la Circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/METH/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification),

Considérant que le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi,

Considérant qu'une collectivité territoriale peut recruter dans agents dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire. Ce type de contrat ouvre droit à une aide financière en pourcentage du SMIC par heure travaillée. La taux de prise en charge de droit commun pour la Nouvelle Aquitaine est fixée à 50 % du montant brut du SMIC. De plus, ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées au contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Considérant la volonté de La Cali de s'engager dans l'accompagnement et l'insertion pour l'emploi en recrutant par le biais du dispositif Parcours Emploi Compétences,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- avoir recours au dispositif Parcours Emploi Compétences,
- mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce type de recrutement et de signer les actes correspondants,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

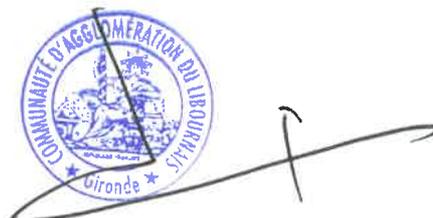
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**2020-02-045 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 14 février 2020**

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 - 2/2

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_045-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une actualisation du tableau des effectifs en modifiant un certain nombre de postes,

Considérant le départ à la retraite d'un agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur adjoint des services de 40 à 150 000 habitants à la Direction des Ressources Humaines,

Considérant le départ à la retraite d'un agent au service commun des finances et son remplacement,

Considérant l'infructuosité des précédents jurys pour le poste de « chargé de projet en VRD » au service commun Bureau d'Etude Général et SIG de la Direction des Services Techniques, il y a lieu de supprimer le poste permanent de technicien créé par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et déclaré auprès du Centre de Gestion et de créer un nouvel emploi permanent d'agent de maîtrise correspondant à la candidature retenue au jury du 10 janvier 2020.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un emploi permanent de directeur général adjoint des services de 40 à 150 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- Suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2020 et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- Suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien et création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

